

---

R - 4119 - 2020

DEMANDE D'APPROBATION DU PLAN  
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION  
DES CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF  
D'ÉNERGIR, S.E.C., À COMPTER DU 1ER  
OCTOBRE 2020

**MÉMOIRE DE L'AHQ-ARQ**

Préparé par : Marcel Paul Raymond

20 juillet 2020

## Table des matières

<b>1. Introduction.....</b>	<b>3</b>
<b>2. Prévision de la demande.....</b>	<b>5</b>
2.1. <i>Prévision initiale émise par Énergir .....</i>	<i>5</i>
2.2. <i>Contexte économique actuel en lien avec la COVID-19.....</i>	<i>7</i>
2.3. <i>Pas de hausse de tarif pour 2020-2021 .....</i>	<i>17</i>
2.4. <i>L’acuité de la prévision des ventes annuelles .....</i>	<i>18</i>
<b>3. Acquisition d’approvisionnements pour l’année 2020-2021 .....</b>	<b>20</b>
3.1. <i>L’analyse de rentabilité.....</i>	<i>21</i>
3.2. <i>Le besoin dans le contexte actuel .....</i>	<i>24</i>
<b>4. Ajustement tarifaire en transport pour l'année 2020-2021 .....</b>	<b>27</b>
<b>5. Application de la formule paramétrique .....</b>	<b>28</b>
<b>6. Optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance .....</b>	<b>29</b>
<b>7. Redondance à l'usine LSR.....</b>	<b>33</b>
<b>8. Conclusion .....</b>	<b>36</b>

## 1. Introduction

Le 2 avril 2020, Énergir, s.e.c. (« Énergir ») dépose auprès de la Régie de l'énergie (la « Régie »), en vertu des articles 31 (1<sup>o</sup>), (2<sup>o</sup>) et (2.1<sup>o</sup>), 32, 34 (2), 48, 49, 52, 72 et 74 de la *Loi sur la Régie de l'énergie* (la « Loi »), une demande d'approbation du plan d'approvisionnement gazier (le « Plan ») et de modification des *Conditions de service et Tarif* à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2020.

Le Plan couvre les années 2020-2021 à 2023-2024 et a été préparé par Énergir en vertu du *Règlement sur la teneur et la périodicité du plan d'approvisionnement* (c. R-6.01, r. 8).

Pour l'ensemble des services de transport, d'équilibrage, de distribution, d'ajustement des inventaires et de SPEDE, la Cause tarifaire 2020-2021 se traduit par une hausse des tarifs de 3,77 % ou de 30,3 M\$, laquelle peut se résumer ainsi :

- hausse des tarifs de distribution de 0,50 %, soit 2,8 M\$;
- hausse des tarifs de transport de 50,20 %, soit 47,8 M\$;
- baisse des tarifs d'équilibrage de 13,18 %, soit 19,3 M\$; et
- baisse de l'ajustement des inventaires de fourniture de 30,8 %, soit 0,9 M\$<sup>1</sup>.

En préparation pour ce mémoire, l'AHQ-ARQ a examiné le Plan de même que la cause tarifaire 2020-2021 afin de s'assurer qu'ils rencontrent les besoins de façon optimale et dans une perspective de tarifs justes et raisonnables.

En particulier, l'AHQ-ARQ se prononce sur les sujets suivants :

---

<sup>1</sup> B-0104, page 7.

- La prévision de la demande dans le contexte économique actuel en lien avec la COVID-19;
- L'acquisition d'approvisionnements pour l'année 2020-2021;
- L'ajustement tarifaire en transport pour l'année 2020-2021;
- L'application de la formule paramétrique;
- L'optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance;
- La redondance à l'usine LSR.

Les recommandations de ce mémoire sont basées sur l'information disponible à ce jour. Si de l'information additionnelle devenait disponible, l'AHQ-ARQ se réserve le droit de modifier ses recommandations ou d'en faire de nouvelles.

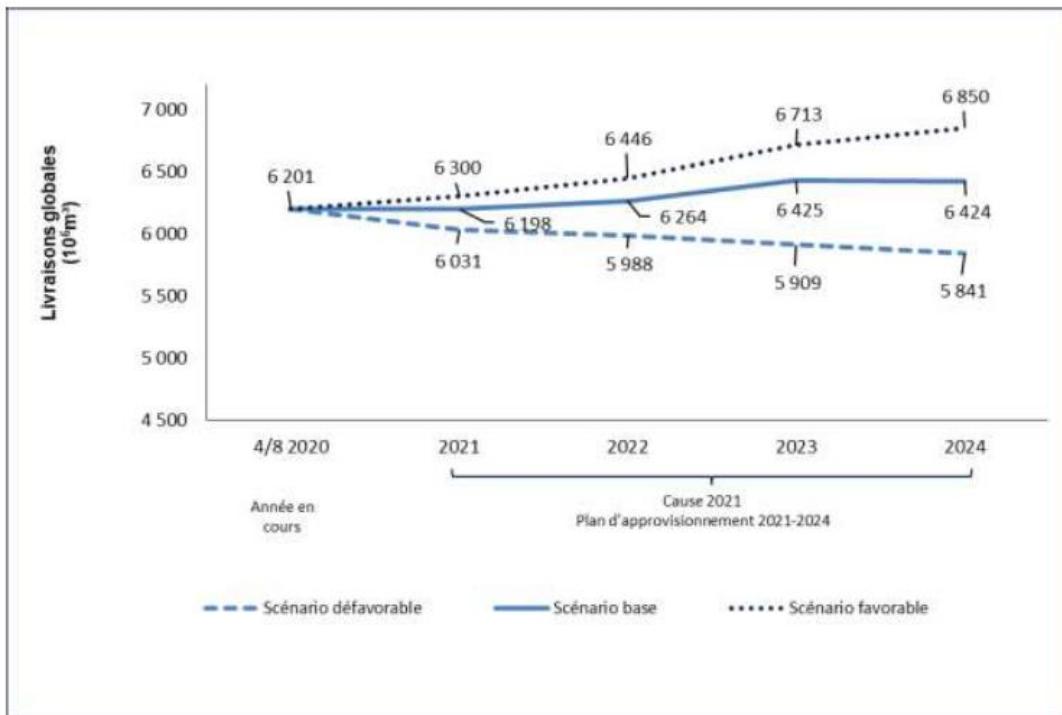
## 2. Prédiction de la demande

### 2.1. Prédiction initiale émise par Énergir

Dans sa preuve, Énergir présente les prévisions suivantes sur la période couverte par le Plan<sup>2</sup> :

Graphique 15

**SCÉNARIOS DE BASE, FAVORABLE ET DÉFAVORABLE**  
**Livraisons globales 2021-2024**  
**(avant interruptions)**



Ce graphique a, comme point de départ, la valeur de l'année en cours basée sur la révision volumétrique 4/8 finalisée en février 2020 qui ne prend pas en compte le contexte économique actuel et anticipait plutôt pour l'année 2019-2020 une croissance du PIB québécois de 1,96 %<sup>3</sup>.

---

<sup>2</sup> B-0113, page 43, graphique 15.

<sup>3</sup> B-0128, page 1, réponses 1.1 et 1.2.

Comme il sera exposé plus bas, l’AHQ-ARQ est d’avis que la valeur de l’année en cours sera vraisemblablement significativement plus basse que la révision volumétrique 4/8. Par conséquent, cet exemple permet de constater que même le point de départ du graphique 15 ci-dessus est incertain et, ainsi, devrait être différent pour les scénarios favorable et défavorable.

**L’AHQ-ARQ recommande donc à la Régie de demander à Énergir de présenter, à l’avenir, des scénarios favorable et défavorable dont les valeurs de l’année en cours soient différentes du scénario de base tant que l’année en cours n’est pas terminée.**

La prévision du scénario de base peut également être présentée comme suit de façon tabulaire<sup>4</sup> :

**Tableau 20**  
**SCÉNARIO DE BASE**  
**LIVRAISONS GLOBALES DE GAZ NATUREL 2021-2024**  
(10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>)

<b>LIVRAISONS GLOBALES DE GAZ NATUREL 2020-2024</b>					
<b>PETIT ET MOYEN DÉBITS ET VENTES GRANDES ENTREPRISES</b>					
<b>DESCRIPTION</b>	<b>Année en cours</b>	<b>Plan d’approvisionnement 2021-2024</b>			
	<b>4 /08 2020*</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
<b>Service continu</b>	5 860,6	5 899,9	5 964,3	6 127,3	6 126,6
Grandes entreprises	2 805,7	2 859,6	2 925,5	3 090,2	3 090,2
Petit et moyen débits	3 054,9	3 040,3	3 038,7	3 037,1	3 036,4
<b>Service interruptible</b>	340,5	297,6	299,9	298,1	297,6
Contrat régulier	268,5	247,6	249,9	248,1	247,6
Contrat gaz d’appoint	72,0	50,0	50,0	50,0	50,0
<b>Total</b>	<b>6 201,1</b>	<b>6 197,5</b>	<b>6 264,2</b>	<b>6 425,4</b>	<b>6 424,2</b>
<b>*Volumes après interruptions pour les mois réels</b>					

<sup>4</sup> B-0113, page 51, tableau 20.

## 2.2. Contexte économique actuel en lien avec la COVID-19

Dès le 1<sup>er</sup> avril 2020, lors du dépôt initial de sa preuve, Énergir indiquait que<sup>5</sup> :

*« Par ailleurs, et toujours en lien avec la présente situation, Énergir souhaite préciser qu'elle a décidé d'aller de l'avant avec le dépôt de son dossier tarifaire pour l'année 2020-2021 sur la base des données disponibles au moment de la préparation des différentes pièces afin de s'assurer d'obtenir des tarifs à jour dans les temps voulus. Ceci dit, compte tenu de la nature changeante du contexte économique actuel, Énergir souhaite d'ores et déjà sensibiliser la Régie à la possibilité que certaines révisions à ses prévisions puissent s'avérer nécessaires dans les prochains mois. Énergir suit présentement l'évolution de la situation de très près et verra à informer promptement la Régie de toute modification à cet égard, le cas échéant. »* (Nous soulignons)

Le 7 mai 2020, une indication semblable était formulée par Énergir<sup>6</sup> :

*« Énergir, s.e.c. (Énergir) a décidé d'aller de l'avant avec le dépôt de son dossier tarifaire pour l'année 2020-2021 sur la base des données disponibles au moment de la préparation des différentes pièces afin de s'assurer d'obtenir des tarifs à jour dans les temps voulus. Compte tenu de la nature imprévisible du contexte économique actuel, en lien avec la COVID-19, Énergir souhaite d'ores et déjà sensibiliser la Régie de l'énergie (la Régie) à la possibilité que certaines révisions à ses prévisions puissent s'avérer nécessaires dans les prochains mois.*

---

<sup>5</sup> B-0001.

<sup>6</sup> B-0032, page 4, lignes 3 à 8.

*Énergir suit l'évolution de la situation de très près et verra à informer promptement la Régie de toute modification à cet égard, le cas échéant. » (Nous soulignons)*

Le 14 mai 2020, dans sa demande d'intervention, l'AHQ-ARQ était d'avis qu'une telle révision était incontournable et qu'elle devrait être soumise par Énergir dans les meilleurs délais<sup>7</sup>.

Le 25 mai 2020, Énergir confirmait être consciente de la situation et qu'elle prévoyait être en mesure d'informer la Régie et les intervenants de la démarche proposée qu'à la mi-juin 2020<sup>8</sup> :

*« D'entrée de jeu, Énergir prend bonne note des préoccupations soulevées par plusieurs des personnes intéressées concernant les impacts potentiels de la présente pandémie sur les prévisions contenues à sa preuve. Énergir souhaite rassurer tant ces dernières que la Régie qu'elle est tout à fait consciente de la situation, comme le laissaient d'ailleurs entendre sa lettre datée du 1<sup>er</sup> avril 2020 ainsi que la pièce sur les faits saillants déposée le 7 mai 2020. Énergir est présentement à analyser les différentes options qui s'offrent à elle, mais compte tenu du contexte changeant et incertain lié aux répercussions de ladite pandémie, elle prévoit pour le moment être en mesure d'informer la Régie et les intervenants de la démarche proposée qu'à la mi-juin prochaine. Dans l'intervalle par contre, et afin de ne pas ralentir indûment le traitement procédural du présent dossier pour lequel des tarifs entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> décembre 2020 sont toujours souhaités, si la Régie le juge à propos, Énergir*

---

<sup>7</sup> C-AHQ-ARQ-0003, page 2.

<sup>8</sup> B-0100, pages 1 et 2.



*serait déjà disposée à répondre à une première vague de demandes de renseignements sur tout sujet n'étant pas lié aux impacts de la pandémie.*

*Énergir soumet d'ailleurs que compte tenu de l'importance que risque de prendre cette question dans l'étude du présent dossier, l'efficience réglementaire commanderait que les sujets d'intervention soient dans la mesure du possible circonscrits aux éléments essentiels à la Régie pour rendre une décision sur les tarifs pour l'année 2020-2021. Il serait hautement recommandé de remettre à un dossier tarifaire subséquent les questions jugées moins prioritaires compte tenu des circonstances actuelles. Les commentaires qui suivent sont entre autres orientés dans cette optique.* » (Notes de bas de page omises; Nous soulignons)

Le 11 juin 2020, dans sa décision procédurale, la Régie partageait les préoccupations de certains participants et demandait à Énergir<sup>9</sup> :

*« [12] De façon générale, les intervenants ont exprimé des préoccupations quant aux impacts potentiels de la pandémie liée à la COVID-19 sur les prévisions prises en compte au présent dossier. Entre-autres, l'AHQ-ARQ et SÉ-AQLPA considèrent qu'il est nécessaire de réviser les prévisions du plan d'approvisionnement et, plus spécifiquement, la prévision de la demande. Le ROÉÉ souhaite que le Distributeur présente les différents scénarios qui pourraient se présenter au cours des prochains mois et susceptibles de perdurer sur une longue période de temps.*

[...]

---

<sup>9</sup> A-0007, pages 5 à 7, paragraphes 12 à 15.

[14] La Régie partage les préoccupations des participants quant à l'impact de la pandémie sur les données prévisionnelles au présent dossier. À cet égard, elle note que le Distributeur poursuit les analyses des différentes options et qu'il prévoit proposer une démarche vers la mi-juin. Plus spécifiquement, la Régie note également que les pièces Énergir-H, documents 7 et 8 portant sur le plan d'approvisionnement n'ont pas été déposées le 7 mai 2020 contrairement à ce qui était prévu initialement [note de bas de page omise].

**[15] La Régie demande au Distributeur de déposer, au plus tard le 15 juin 2020, le résultat de ses analyses et la démarche qu'il propose. Dans ce complément de preuve, la Régie demande à Énergir de présenter, notamment, les éléments suivants :**

- ***les éléments qu'il suit de très près;***
- ***l'impact d'un changement de la prévision de la demande sur les données et les pièces du présent dossier;***
- ***l'explication des changements des pièces entre la liste initiale et celle révisée;***
- ***et tout autre élément pertinent.*** » (Nous soulignons)

Le 15 juin 2020, à la suite de la demande de la Régie, Énergir change vraisemblablement de cap et indique alors<sup>10</sup> :

*« Énergir souligne aussi que le cadre réglementaire actuel met à sa disposition plusieurs outils qui lui permettront de s'adapter au contexte économique qui prévaudra dans les prochains mois, sans qu'il soit nécessaire de mettre à jour le présent dossier tarifaire. À*

---

<sup>10</sup> B-0104, page 6, lignes 5 à 13.

*l'automne 2020, Énergir aura une meilleure appréciation des impacts de la crise actuelle et pourra plus facilement considérer la mise en place de mesures de mitigation, si elles s'avèrent nécessaires. Énergir pourra, par exemple, procéder à des ajustements ponctuels aux prix du transport et des outils d'équilibrage, comme le prévoit déjà le texte des Conditions de service et Tarif. C'est également à ce moment qu'Énergir pourra revoir sa stratégie d'approvisionnements gaziers pour l'hiver 2020-2021 et l'ajuster au besoin selon les circonstances. » (Nous soulignons)*

Pourtant, Énergir a confirmé qu'elle fait des efforts particuliers depuis le début de la pandémie<sup>11</sup> :

- suivre de près les principaux indicateurs économiques qui servent à la préparation du dossier tarifaire;
- communiquer plus fréquemment avec ses clients grandes entreprises pour, entre autres, discuter de leurs prévisions de consommation en gaz naturel;
- effectuer un balisage hebdomadaire des différentes pratiques réglementaires, tarifaires et commerciales mises en place par d'autres régulateurs, distributeurs d'énergie et autres entreprises d'utilité publique au Canada;
- rehausser le niveau de suivi de ses coûts internes afin d'en assurer la gestion prudente en cas de crise.

---

<sup>11</sup> B-0104, page 4, lignes 7 à 13.

Il est à se demander pourquoi Énergir a déployé tous ces efforts alors qu’elle conclut qu’elle ne dispose pas de données probantes qui lui permettraient de modifier son dossier tarifaire à brève échéance<sup>12</sup>. De plus, il n’a pas été possible de connaître les changements aux prévisions à la suite des communications plus fréquentes avec les clients grandes entreprises<sup>13</sup>.

Au contraire, l’AHQ-ARQ est d’avis que tout indique que le dossier tarifaire devient totalement caduc avec les nouvelles informations disponibles depuis son dépôt portant notamment sur les prévisions du PIB Québec comme nous le verrons ci-après.

### **Prévisions du PIB Québec**

Énergir indique que le principal indicateur ayant un impact sur la prévision de la demande de gaz naturel au Québec est la mesure de l’économie du Québec par le biais de la croissance du PIB québécois<sup>14</sup>.

Dans sa preuve initiale, Énergir se basait sur les prévisions économiques suivantes<sup>15</sup> :

**Tableau 4**  
**HYPOTHÈSES ÉCONOMIQUES**

Hypothèses économiques				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Croissance du PIB québécois	1,56 %	1,49 %	1,47 %	1,46 %
Taux d’inflation québécoise	1,79 %	1,74 %	1,88 %	1,99 %
Taux de change (\$US/\$CAN)	0,77	0,77	0,77	0,76

---

<sup>12</sup> B-0104, page 4, lignes 14 à 15.

<sup>13</sup> B-0128, pages 3 à 5, réponses 2.4, 2.8 et 2.9.

<sup>14</sup> B-0133, page 1, réponse 1.2.

<sup>15</sup> B-0113, page 27, tableau 4.

Plus récemment, elle résumait les prévisions à jour de la variation du PIB pour le Québec émises par les cinq grandes banques canadiennes, Desjardins et le Conference Board of Canada<sup>16</sup> :

Prévisions de la variation du PIB pour le Québec						
Dates des prévisions	Février 2020		Mars/Avril 2020		Avril/Mai 2020	
Période visée (année civile)	2020	2021	2020	2021	2020	2021
Minimum	1,5 %	1,2 %	-5,5 %	3,1 %	-9,0 %	4,9 %
Maximum	2,0 %	1,8 %	-2,0 %	6,1 %	-3,8 %	8,9 %
Écart (points de pourcentage)	0,55	0,60	3,50	3,00	5,18	4,00
Moyenne des prévisions	1,8 %	1,5 %	-3,9 %	4,3 %	-7,0 %	6,2 %

Force est de constater que les prévisions initiales apparaissant au tableau 4 ci-dessus sont totalement déconnectées de la nouvelle réalité dépeinte dans le dernier tableau ci-dessus. En effet, la moyenne du consensus prévoit maintenant une baisse de 7,0 % du PIB Québec pour 2020 et non pas une hausse de l’ordre de 1,5 % tel qu’initialement prévu avant la pandémie.

Par ailleurs, Énergir convient que, pour l’année 2020, les prévisions de croissance du PIB québécois présentées au tableau qui précède indiquent toutes une croissance du PIB plus faible que celles utilisées dans le scénario défavorable d’Énergir<sup>17</sup>.

Énergir ajoute toutefois<sup>18</sup> :

« Par contre, Énergir n’est pas en mesure d’anticiper si la croissance du PIB sera plus faible que celle utilisée dans le scénario défavorable pour l’année financière 2020-2021.

---

<sup>16</sup> B-0104, page 5.

<sup>17</sup> B-0128, page 8, réponse 5.1.

<sup>18</sup> B-0128, page 8, réponse 5.1.

*Par ailleurs, Énergir souligne que les données du PIB présentées au tableau de la page 5 de la pièce B-0104 et celles présentées au tableau 4 de la pièce B-0005 ne sont pas directement comparables. En effet, les données portent sur des périodes différentes : dans le premier cas, il s’agit de l’année civile (janvier à décembre d’une même année) alors que dans l’autre cas, il s’agit de l’année financière d’Énergir (octobre d’une année à septembre de l’année suivante). » (Nous soulignons)*

Énergir fournit aussi le tableau suivant mis à jour en date du 8 juillet 2020<sup>19</sup> :

Hypothèses économiques				
	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Croissance du PIB québécois (%)*	4,0	3,0	1,5	1,4
Taux d’inflation Québécoise (%)*	1,6	2,1	1,9	1,9
Taux de change (\$US/\$CAN) **	0,730	0,728	0,726	0,726
Nymex - Henry Hub (\$CAN/GJ)**	3,27	3,22	3,09	3,11
Brent (\$US/baril)**	43,07	45,25	47,16	48,71

\* Moyenne des prévisions les plus récentes des institutions financières publiées en mai et juin 2020.

\*\* À partir des données du marché financier en date du 29 juin 2020.

Sans procéder à une analyse détaillée mensuelle du PIB Québec, on peut constater que ces dernières hypothèses économiques prévoient un regain de l’ordre de 7 % pour les deux premières années du Plan qui ne ferait que compenser une baisse du même ordre pour 2020 selon ce qui apparaît au tableau *Prévisions de la variation du PIB pour le Québec* plus haut.

<sup>19</sup> B-0130, page 12, réponse 3.5.

Avec une baisse du PIB Québec de l'ordre de 7 % pour l'année 2020, l'AHQ-ARQ est d'avis que la révision volumétrique 4/8 de l'année en cours 2019-2020 est nettement surévaluée, notamment si on tient compte des pertes et variations qui dépendent significativement du PIB<sup>20</sup>:

*« **Pertes et variations** : Il existe un lien significatif entre la croissance économique et le niveau de pertes et variations de consommation générées par la clientèle d'Énergir. Chaque année, les volumes sont réduits d'une portion plus ou moins grande en raison de faillites ou de réductions de production par exemple. Les prévisions de pertes et variations sont notamment établies à l'aide d'une régression linéaire en fonction du PIB. Toutes choses étant égales par ailleurs, plus la croissance économique est élevée, moins les pertes subies sont importantes. La croissance du PIB prévue pour 2021 est de 1,56 %, amenant des pertes estimées à 32,1 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>. » (Nous soulignons)*

À titre indicatif, en appliquant la régression linéaire et la formule de calcul décrites par Énergir<sup>21</sup> à une baisse du PIB de 7,0 %, on obtient des pertes estimées à 394,1 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> et non de 32,1 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> initialement évaluées, pour des pertes supplémentaires de l'ordre de 360 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>, beaucoup plus considérables que la prévision.

Les tableaux suivants préparés par Énergir présentent les scénarios A et B provenant d'une analyse réalisée par Énergir en avril 2020, dans les premiers mois de la pandémie<sup>22</sup> :

---

<sup>20</sup> B-0113, page 49, pages 19 à 26.

<sup>21</sup> B-0128, pages 5 et 6, réponses 3.1 et 3.2.

<sup>22</sup> B-0126, pages 4 à 6, réponse 1.6.

Volumes d'octobre 2019 à septembre 2020 (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )				
	Scénarios A et B	CT 2020	Prévision 4/8 2020	Écart Scénarios A et B vs 4/8
Tarif 1	2 647	2 690	2 772	(126)
Tarif 3	271	269	282	(12)
Tarif 4	2 563	2 738	2 806	(243)
Tarif 5	345	334	337	8
<b>Total</b>	<b>5 825</b>	<b>6 030</b>	<b>6 197</b>	<b>(372)</b>

**Scénario A - 2021**

	Volumes (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )			Revenus (M\$)		
	Scénario A	CT 2021	Écart Vol	Scénario A	CT 2021	Écart \$
Tarif 1	2 700	2 757	(57)	450 \$	460 \$	(10) \$
Tarif 3	283	283	(0)	15 \$	16 \$	(1) \$
Tarif 4	2 751	2 860	(109)	77 \$	78 \$	(1) \$
Tarif 5	327	287	40	8 \$	7 \$	1 \$
<b>Total</b>	<b>6 060</b>	<b>6 187</b>	<b>(126)</b>	<b>550 \$</b>	<b>561 \$</b>	<b>(11) \$</b>
Écart %			-2%			-2%

**Scénario B - 2021**

	Volumes (10 <sup>6</sup> m <sup>3</sup> )			Revenus (M\$)		
	Scénario B	CT 2021	Écart Vol	Scénario B	CT 2021	Écart \$
Tarif 1	2 434	2 757	(324)	407 \$	460 \$	(53) \$
Tarif 3	262	283	(21)	14 \$	16 \$	(2) \$
Tarif 4	2 535	2 860	(325)	75 \$	78 \$	(3) \$
Tarif 5	297	287	10	7 \$	7 \$	0 \$
<b>Total</b>	<b>5 527</b>	<b>6 187</b>	<b>(659)</b>	<b>503 \$</b>	<b>561 \$</b>	<b>(58) \$</b>
Écart %			-11%			-10%

Selon le premier tableau, Énergir prévoit que les volumes d'octobre 2019 à septembre 2020 seraient de 5 825 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>, soit 372 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> de moins que la prévision 4/8 de 6 197 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> finalisée en février 2020 qui ne prenait pas en compte le contexte économique actuel<sup>23</sup>.

Selon les deux autres tableaux ci-dessus, Énergir prévoit que les volumes de 2020-2021 pourraient varier entre 5 527 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> et 6 060 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> dépendant du scénario retenu. Selon ces deux scénarios, la valeur pour 2020-2021 serait encore significativement plus basse que la prévision 4/8 de 6 197 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> pour l'année précédente 2019-2020.

<sup>23</sup> B-0128, page 1, réponses 1.1 et 1.2.



L'AHQ-ARQ est d'avis qu'une révision plus récente des scénarios A et B serait nécessaire pour l'exercice du Plan et la fixation des tarifs.

**Par conséquent, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander à Énergir de mettre à jour les prévisions des scénarios A et B (et d'autres au besoin) en vue de l'audience débutant le 31 août prochain.**

**De plus, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de lui demander également une prévision sur la période couverte par le Plan à partir des informations les plus à jour dont disposera Énergir au début de l'audience débutant le 31 août prochain en termes d'hypothèses sur la pandémie et d'hypothèses économiques.**

### 2.3. Pas de hausse de tarif pour 2020-2021

Énergir indique qu'elle n'entend pas mettre à jour son dossier tarifaire mais qu'elle souhaite éviter une hausse des tarifs, ce qui, de l'avis de l'AHQ-ARQ, peut sembler contradictoire<sup>24</sup> :

*« Ainsi, Énergir n'entend pas mettre à jour son dossier tarifaire, sauf en ce qui a trait aux mises à jour prévues en août 2020 pour la formule paramétrique des dépenses d'exploitation et le coût en capital prospectif [note de bas de page omise].*

*Par ailleurs, comme plusieurs acteurs de la société civile (municipalités, utilités publiques, etc.), Énergir a déployé différentes mesures afin d'éviter d'alourdir le fardeau financier de ses clients qui s'affairent actuellement à maintenir à flot leurs opérations face à la crise occasionnée par la pandémie de la COVID-19. Compte tenu de l'incertitude qui plane sur l'économie, Énergir souhaite limiter la*

---

<sup>24</sup> B-0104, page 5, ligne 13, à page 6, ligne 4.

hausse de ses tarifs et ainsi offrir à ses clients des conditions favorables qui leur permettront de mieux relancer leurs activités et l'économie du Québec. Comme les coûts d'Énergir sont essentiellement fixes pour une année donnée, une révision à la baisse des volumes de consommation prévus se traduirait par une hausse des tarifs, ce qu'Énergir souhaite éviter dans les circonstances. » (Nous soulignons)

L'AHQ-ARQ est totalement en accord avec Énergir qu'il faut éviter d'alourdir le fardeau financier de ses clients et leur offrir des conditions favorables qui leur permettront de mieux relancer leurs activités et l'économie du Québec. Ceci est encore plus important pour les membres de l'AHQ et de l'ARQ qui oeuvrent dans des domaines excessivement touchés et qui ne pourraient absolument pas absorber une hausse tarifaire.

**Par conséquent, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie, puisqu'Énergir n'entend pas mettre à jour son dossier tarifaire malgré des changements le rendant caduc, de simplement lui demander de ne pas procéder à une hausse tarifaire pour l'année 2020-2021.**

**De plus, l'AHQ-ARQ prend acte des mesures disponibles pour permettre à Énergir de limiter les hausses tarifaires au cours des exercices subséquents et ce, de manière à éviter les impacts tarifaires importants<sup>25</sup>.**

#### 2.4. L'acuité de la prévision des ventes annuelles

Énergir fournit la comparaison des prévisions des ventes annuelles avec les données réelles<sup>26</sup> :

---

<sup>25</sup> B-0127, page 3, réponse 1.2; voir aussi B-0135, page 4, réponse 1.1.3.

<sup>26</sup> B-0113, annexe 1, page 1.

**COMPARAISON DES PRÉVISIONS DES VENTES ANNUELLES AVEC LES DONNÉES RÉELLES**  
(Volumes normalisés)

Dossier tarifaire  (1)	Livraisons globales (avant interruptions)									
	Livraisons prévues			Livraisons réelles			Variation			
	Service continu 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (2)	Service Interruptible 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (3)	Total 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (4)	Service continu 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (5)	Service Interruptible 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (6)	Total 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (7)	Service continu 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (8)	Service Interruptible 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (9)	Total 10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> (10)	% (11)
2003	4 378	895	5 272	4 366	1 147	5 513	-11	252	241	4,56
2004	4 490	898	5 388	4 516	1 042	5 558	27	144	170	3,16
2005	4 816	801	5 617	4 496	848	5 344	-320	47	-273	-4,86
2006	4 953	769	5 722	4 480	1 011	5 491	-473	242	-231	-4,04
2007	5 236	627	5 863	5 307	979	6 286	71	352	423	7,22
2008	5 191	704	5 895	4 634	1 195	5 829	-557	491	-66	-1,13
2009	4 453	802	5 255	4 112	1 037	5 149	-341	236	-106	-2,02
2010	4 046	739	4 785	4 205	1 243	5 449	159	505	663	13,87
2011	4 100	988	5 088	4 251	1 209	5 459	151	221	371	7,30
2012	4 090	1 253	5 343	4 341	1 074	5 415	250	-179	72	1,34
2013	4 633	871	5 504	4 651	855	5 507	18	-16	2	0,04
2014	4 932	719	5 651	5 048	708	5 756	116	-11	105	1,86
2015	5 293	465	5 758	5 260	485	5 745	-33	21	-12	-0,21
2016	5 102	412	5 515	5 294	381	5 674	191	-32	160	2,90
2017	5 394	307	5 702	5 530	365	5 894	135	57	193	3,38
2018	5 416	296	5 712	5 738	355	6 094	322	59	381	6,67
2019	5 687	300	5 993	5 717	369	6 109	30	69	99	1,65
2020*	5 677	361	6 039	5 839	318	6 157	162	-43	119	1,97

*Note : Les livraisons réelles et prévisionnelles pour les années 2003 à 2014 Inclusive excluent les volumes de GNL.  
\* Les livraisons réelles sont déterminées selon la révision volumétrique 4/8 2020 (avant interruptions).*

On peut constater de ce tableau que la prévision a sous-estimé les ventes annuelles au cours des cinq dernières années et dix fois au cours des onze dernières années.

En réponse à une demande de renseignements de l'AHQ-ARQ sur les moyens mis en place par Énergir afin de redresser une telle tendance dans les prévisions futures, cette dernière indique qu'elle améliore constamment ses méthodes de prévisions et recalibre chaque année les paramètres de ses modèles sur les données les plus à jour<sup>27</sup>. Lors de l'audience, l'AHQ-ARQ voudra en savoir plus long sur les améliorations et sur le recalibrage effectué par Énergir afin de redresser la tendance dans les prévisions futures et des recommandations pourront alors être formulées, si requis.

<sup>27</sup> B-0128, page 10, réponse 6.2.

### 3. Acquisition d'approvisionnements pour l'année 2020-2021

Énergir indique que la première année du Plan aurait été en déficit d'outils d'approvisionnement n'eût été du fait qu'elle a déjà sécurisé les outils d'approvisionnement de cette première année en contractant de gré à gré<sup>28</sup> une option sur un service de pointe de  $1\,074\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$  pour l'année 2020-2021<sup>29</sup> :

« Le total des approvisionnements requis pour l'année 2020-2021 s'élève à  $36\,723\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$  alors que le débit des approvisionnements actuel est de  $35\,649\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ . Le déficit d'outils à combler est donc de  $1\,074\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$ .

*Afin de combler ce déficit, Énergir a contracté une option sur un « service de pointe » auprès d'un fournisseur sur le marché secondaire. Cet outil de pointe correspondrait à un approvisionnement ponctuel de  $1\,074\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$  de fourniture directement dans le territoire d'Énergir. Cet outil de pointe serait disponible pour 5 journées pendant l'hiver 2020-2021. » (Nous soulignons)*

Énergir ajoute qu'elle peut lever cette option en tout ou en partie avant une certaine date, laquelle est gardée sous pli confidentiel. Le cas échéant, l'option n'aurait entraîné aucun coût pour la clientèle<sup>30</sup>.

Dans ce chapitre, l'AHQ-ARQ étudie certains éléments de l'analyse de rentabilité des alternatives d'approvisionnement présentées par Énergir puis examine le besoin pour un outil de pointe dans le contexte économique actuel.

---

<sup>28</sup> B-0130, page 2, réponse 1.1.

<sup>29</sup> B-0113, page 78, lignes 1 à 8.

<sup>30</sup> B-0113, page 78, lignes 12 et 13.

### 3.1. L'analyse de rentabilité

L'analyse de rentabilité quant à la structure d'approvisionnement qui a été définie pour la première année du Plan peut être résumée comme suit<sup>31</sup> :

*« L'annexe 11 présente un plan d'approvisionnement et une analyse de rentabilité pour la première année du plan en fonction de la structure retenue pour l'année 2020-2021 (scénario 3) et des scénarios alternatifs (scénarios 1 et 2) :*

*1. Achat d'une capacité de transport FTLH de 1 074 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour du mois de décembre au mois de mars à un prix de 2,85 \$/GJ.*

*2. Achat d'une capacité de transport FTSH de 1 074 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour du mois de décembre au mois de mars à un prix de 1,68 \$/GJ.*

*3. Achat d'un outil de pointe auprès d'un fournisseur dans le marché secondaire. La capacité quotidienne de cet outil est de 1 074 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour et est disponible cinq jours pendant l'hiver 2020-2021. »*

(Nous soulignons)

La demande de renseignement de l'AHQ-ARQ sur la nécessité, pour les scénarios 1 et 2, d'acquérir une capacité de transport pour l'entièreté des quatre mois de décembre à mars et la réponse d'Énergir sont reproduites ici<sup>32</sup> :

*« 8.2 Pour les scénarios 1 et 2 de la référence (ii), veuillez justifier avec chiffres à l'appui le besoin d'achat pour les quatre mois d'hiver. Veuillez expliquer, par exemple, pourquoi un achat pour les mois de janvier et de février ne serait pas suffisant. »*

Réponse :

---

<sup>31</sup> B-0113, page 79, lignes 14 à 23.

<sup>32</sup> B-0128, page 15, demande 8.2.

*La méthode d’établissement de la sécurité d’approvisionnement détermine le besoin de pointe à couvrir entre les mois de décembre et mars. Énergir a donc regardé les options qui permettent de couvrir cette période. Afin qu’une période plus courte soit envisagée, la méthodologie d’établissement de la sécurité d’approvisionnement devrait être revue. Énergir ne propose pas de modification à cette méthodologie dans le cadre de la Cause tarifaire 2020-2021. » (Nous soulignons)*

À première vue, cette réponse d’Énergir ne convainc pas l’AHQ-ARQ que les intérêts des clients payeurs de tarifs sont bien servis par la méthodologie mentionnée par Énergir. Des précisions pourront être obtenues lors de l’audience.

Toutefois, le tableau suivant fourni par Énergir démontre que les journées de pointe que l’outil de pointe vise à combler se retrouveraient toutes en janvier et en février<sup>33</sup> :

Tableau 1

Élément	Paramètre de régression	Paramètre d'évaluation - 5 jours les plus froids				
		Base 13 et températures réchauffées				
Date		2004-01-15	1994-01-15	2014-01-02	1995-02-06	1994-01-16
Base (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour)	14 217,90					
D <sub>J</sub> (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /DJ)	391,93	36,53	39,50	36,96	36,71	37,08
D <sub>J-1</sub> (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /DJ)	109,91	39,43	26,02	36,14	33,13	39,50
D <sub>J</sub> x V <sub>J</sub> (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /DJxkm/h)	3,09	1 246,64	1 098,20	853,02	964,75	557,58
Volume projeté (10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> )		36 723	35 955	35 312	35 231	34 817

Note : Le paramètre « base » intègre l’apport à la pointe des clients en combinaison tarifaire et celui des clients aux sous-tarifs 4.9 et 4.10 qui ne sont pas en combinaison tarifaire.

<sup>33</sup> B-0113, annexe 9, page 3.

Selon un principe similaire, Hydro-Québec Distribution, même si elle analyse ses besoins pour l'ensemble des quatre mois d'un hiver à venir, ne contracte des achats de court terme pour combler la fine pointe que pour les seuls mois de janvier et de février<sup>34</sup>.

**Étant donné qu'Énergir n'a pas démontré le besoin d'acquérir une capacité de transport pour les mois de décembre 2020 et de mars 2021, l'AHQ-ARQ est d'avis que les scénarios 1 et 2 de l'analyse de rentabilité quant à la structure d'approvisionnement qui a été définie pour la première année du Plan sont trop pessimistes.**

De plus, dans le scénario 3, tel que mentionné ci-dessus, l'outil de pointe d'une capacité quotidienne de 1 074 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour serait disponible cinq jours pendant l'hiver 2020-2021.

Questionnée par l'AHQ-ARQ sur un tel besoin, Énergir a fourni la réponse suivante<sup>35</sup> :

*« Énergir considère que la disponibilité de l'outils (sic) pour trois jours de pointe est suffisante. Cependant, comme Énergir doit placer ses nominations la journée précédente, il se pourrait que le service soit nommé lors d'une journée où cela n'était pas requis a posteriori. Ainsi, Énergir considère qu'une disponibilité de cinq jours devrait permettre une utilisation potentielle sur trois journées différentes en cours d'hiver. » (Nous soulignons)*

---

<sup>34</sup> Voir notamment R-4110-2019, B-0041, page 46, tableau R-16.1; et R-4110-2019, B-0043, annexe A.

<sup>35</sup> B-0128, page 15, réponse 8.3.

Cependant, Énergir ne justifie pas le choix du nombre de trois jours qui serait nécessaire<sup>36</sup> et ne fournit pas de démonstration chiffrée qu’une disponibilité de cinq jours est nécessaire pour couvrir trois jours en tenant compte des aléas de prévision lors des nominations de la journée précédente.

**Étant donné l’absence de démonstrations suffisantes, l’AHQ-ARQ est d’avis que les modalités du scénario 3 de l’analyse de rentabilité quant à la structure d’approvisionnement qui a été définie pour la première année du Plan ne sont pas suffisamment justifiées.**

De plus, Énergir indique que l’analyse de rentabilité ne tient pas compte de surcoûts possibles relatifs au service de pointe du scénario 3 par rapport à l’achat de transport sur le marché secondaire<sup>37</sup>.

**Pour les motifs évoqués dans la présente section, l’AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne pas approuver l’analyse de rentabilité quant à la structure d’approvisionnement qui a été définie pour la première année du Plan.**

### 3.2. Le besoin dans le contexte actuel

Énergir justifiait le besoin d’un service de pointe de 1 074 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour pour l’année 2020-2021 à l’aide du tableau suivant<sup>38</sup> :

---

<sup>36</sup> En se basant sur l’estimation d’Énergir à la note de bas de page no. 3, à la page 6 de la pièce B-0124, l’occurrence pour trois jours d’utilisation serait d’une année sur 27 000 (900 x 30).

<sup>37</sup> B-0124, pages 5 et 6, réponse 3.1.

<sup>38</sup> B-0113, page 77, tableau 31.



Tableau 31

Sources	10 <sup>3</sup> m <sup>3</sup> /jour
FTLH primaire (Energir EDA et Energir NDA)	2 243
Transport par échange (EMP-Energir)	0
Achats dans le territoire	8
Transport fourni par les clients	236
FTSH (Dawn-Energir EDA)	2 192
Transport par échange (Dawn-Energir)	2 875
FTSH (Parkway-Energir EDA & NDA)	13 174
STS (Parkway-Energir EDA & NDA)	5 705
Pointe-du-Lac	1 600
Saint-Flavien	1 512
Volet C	0
Usine LSR (Vaporisation)	5 806
Interruption de liquéfaction GM GNL	297
Sous-total approvisionnements	35 649
Option service de pointe	1 074
<b>Total approvisionnements après option service de pointe</b>	<b>36 723</b>

Ce besoin était basé sur une prévision de demande continue en journée de pointe de 36 723 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour. Or, dans le contexte économique actuel décrit à la section 2.2 plus haut, Énergir entrevoit des volumes annuels pour 2020-2021 variant entre 5 527 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> et 6 060 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> dépendant du scénario retenu (A ou B)<sup>39</sup>. Le scénario A de 6 060 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> s'apparente au scénario défavorable avec des livraisons globales avant interruption de 6 031 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup> et une demande continue en journée de pointe de 36 002 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour<sup>40</sup>, significativement moindre que la valeur du Plan de 36 723 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour ayant servi de base au besoin d'un service de pointe de 1 074 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour. Ce besoin n'est donc plus présent et il le serait encore moins avec le scénario B avec des livraisons globales de seulement 5 527 10<sup>6</sup>m<sup>3</sup>.

<sup>39</sup> B-0126, pages 4 à 6, réponse 1.6.

<sup>40</sup> B-0113, page 43, graphique 15, et annexe 16.

**L'AHQ-ARQ est d'avis que, dans le contexte actuel, Énergir doit lever l'option qu'elle a contractée sur un service de pointe de 1 074 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour pour l'année 2020-2021 avant la date limite pour le faire<sup>41</sup>, à défaut de quoi l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne pas en reconnaître les coûts.**

---

<sup>41</sup> B-0128, page 15, réponse 8.1.

#### 4. Ajustement tarifaire en transport pour l'année 2020-2021

Énergir prévoit un ajustement tarifaire du service de transport de 47,8 M\$ ou 50,2 %<sup>42</sup>. L'AHQ-ARQ est d'avis que cette augmentation, considérant la situation économique actuelle et les besoins en découlant, pourrait être réduite.

Plus récemment, Énergir précisait que<sup>43</sup> :

*« Pour le moment, le plan d'approvisionnement demeure inchangé. Toutefois, s'il advenait que des besoins différents soient identifiés pour l'hiver 2020-2021 lors de la révision du plan d'approvisionnement à l'automne, ceci pourrait alors potentiellement impacter les besoins en transport. »* (Nous soulignons)

**L'AHQ-ARQ prend acte qu'Énergir procédera à l'automne 2020 à une révision du Plan qui pourrait potentiellement impacter les besoins en transport ce qui, de l'avis de l'AHQ-ARQ, devrait aider au maintien des tarifs pour l'année 2020-2021 tel qu'elle le recommande à la section 2.3.**

---

<sup>42</sup> B-0032, pages 7 et 8, section 1.3.

<sup>43</sup> B-0133, page 13, réponse 7.1.

## 5. Application de la formule paramétrique

Dans l'application de la formule paramétrique servant à déterminer l'évolution des dépenses d'exploitation pour l'année 2020-2021, un taux d'inflation de 3,71 % est proposé par Énergir<sup>44</sup>. Ce taux est basé sur trois composantes, soit une inflation des salaires de 3,09 %, une inflation de l'IPC Québec de 2,21 % et une croissance du nombre de clients anticipée de 1,12 %.

Or, avec la situation économique actuelle, l'AHQ-ARQ est d'avis que le taux d'inflation proposé par Énergir serait nettement surévalué, notamment en ce qui a trait à l'inflation de l'IPC Québec<sup>45</sup> et à la croissance (ou décroissance) du nombre de clients anticipée.

Énergir rappelle que la formule paramétrique approuvée par la Régie dans ses décisions D-2019-028 (paragr. 38) et D-2019-141 (paragr. 382) prévoit déjà un mécanisme de mise à jour au mois d'août de chaque année. Ainsi, autant le taux de l'IPC-Québec (pour les dépenses non salariales) que l'indice de la rémunération moyenne (pour les salaires) seront mis à jour en fonction des taux disponibles au mois d'août 2020<sup>46</sup>.

**L'AHQ-ARQ prend acte qu'Énergir procédera en août 2020 à une mise à jour de la formule paramétrique ce qui, de l'avis de l'AHQ-ARQ, devrait aider au maintien des tarifs pour l'année 2020-2021 tel qu'elle le recommande à la section 2.3.**

---

<sup>44</sup> B-0069, page 1.

<sup>45</sup> Par exemple, par rapport à mai 2019, l'IPC-Québec affiche une variation de -0,4 % en mai 2020 : [https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/ipc-mois-principaux.html#annee=2020&tri\\_region=15253](https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/economie/ipc-mois-principaux.html#annee=2020&tri_region=15253), consulté le 18 juillet 2020.

<sup>46</sup> B-0100, page 4.

## 6. Optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance

L'AHQ-ARQ comprend que, pour les six types de services rendus par Énergir, seul le service de distribution affecte le bénéfice d'Énergir. Pour les cinq autres services, soit la fourniture, le transport, l'équilibrage, les ajustements reliés aux inventaires et le système de plafonnement et d'échange de droits d'émission (SPEDE), Énergir facture directement à ses clients les coûts qu'elle encourt<sup>47</sup>.

Or, l'AHQ-ARQ ne voit pas d'indicateurs dans la preuve d'Énergir qui mesurent l'efficacité de celle-ci à se procurer de tels services de façon optimale dans le cadre des nombreuses décisions qu'elle doit prendre sur divers horizons de temps entre le long terme et le temps réel.

Énergir commente ainsi certains questionnements de l'AHQ-ARQ<sup>48</sup> :

*« L'AHQ-ARQ souhaite aussi formuler des recommandations quant à l'optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance. Tout d'abord, en matière d'approvisionnement gazier, cette question est fort complexe et nécessite des analyses approfondies qui ne peuvent être traitées dans le cadre du présent dossier tarifaire. Énergir rappelle d'ailleurs que les services d'un expert ont été nécessaires dans le cadre du dossier portant sur la mise en place d'un indicateur de performance visant l'optimisation des outils d'approvisionnement gazier (R-3993-2016); dossier qui a finalement été retiré entre autres en raison de la nécessité de conduire des analyses supplémentaires. De plus, dans sa décision D-2019-141 (paragr. 337), la Régie a approuvé la reconduction de l'incitatif à la performance sur les transactions*

---

<sup>47</sup> <https://www.energir.com/fr/residentiel/espace-client/facturation-et-tarification/tarification/>, consulté le 18 juillet 2020.

<sup>48</sup> B-0100, pages 4 et 5.

*d’optimisation des outils d’approvisionnement pour les exercices 2019-2020 à 2021-2022. Quant au service du SPEDE, Énergir souligne que la Régie approuve les stratégies d’achat applicables aux différentes périodes de conformité. Pour toutes ces raisons, Énergir soumet qu’il n’est nullement approprié de traiter de la mise en place de tels indicateurs dans la Cause tarifaire 2020-2021. »*

(Nous soulignons)

Tout d’abord, l’AHQ-ARQ est d’avis que la complexité de la question de l’optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance ne devrait pas être un motif suffisant de ne pas s’y attarder pour le bénéfice des clients d’Énergir qui assument les coûts de telles décisions.

### ***Optimisation des décisions prises par Énergir***

En réponse à une demande de renseignements de l’AHQ-ARQ, Énergir fournit une liste des variables en intrant de ce qu’elle appelle le « *modèle du plan d’approvisionnement* » qui serait utilisé pour optimiser le Plan<sup>49</sup>. Elle ne mentionne toutefois pas les méthodes mathématiques utilisées, ce qui pourra être clarifié lors de l’audience.

Notons que l’AHQ-ARQ a connaissance que d’autres entreprises du domaine gazier utilisent des outils d’optimisation mathématique et elle voudra s’assurer qu’Énergir fournit les efforts nécessaires en ce sens. À titre d’exemple, mentionnons quelques références, qui font la revue d’une littérature abondante sur le sujet, soit une thèse française<sup>50</sup> et un rapport nord-américain<sup>51</sup>.

---

<sup>49</sup> B-0128, pages 11 et 12, réponse 7.1.

<sup>50</sup> Gugenheim, D., *Modélisation et optimisation d’un réseau de transport de gaz*, décembre 2011 : <https://oatao.univ-toulouse.fr/11760/1/gugenheim.pdf>, consulté le 18 juillet 2020.

<sup>51</sup> Rios-Mercado, R. Z. and Borraz-Sanchez, C., Optimization Problems in Natural Gas Transportation Systems: A State-of-the-Art Review, September 2014: [http://www.optimization-online.org/DB\\_FILE/2015/03/4800.pdf](http://www.optimization-online.org/DB_FILE/2015/03/4800.pdf), consulté le 18 juillet 2020.

**Indicateurs de performance pour démontrer le caractère optimal des décisions**

L'AHQ-ARQ a demandé à Énergir si celle-ci refaisait, à la fin de l'année, l'optimisation de ses coûts d'approvisionnement en utilisant les données réelles pertinentes et ce, afin d'évaluer la qualité de cette gestion par rapport à une gestion à vision parfaite. Celle-ci a répondu qu'elle ne le faisait pas puisque, selon elle<sup>52</sup> :

- Un tel exercice ne permettrait pas d'ajouter de valeur à la planification des approvisionnements gaziers en plus d'être difficilement réalisable.
- La gestion des approvisionnements gaziers en continu fait en sorte que les actions d'Énergir vont évoluer par rapport au plan d'approvisionnement en fonction du contexte de marché.
- L'ensemble des optimisations réalisées par Énergir peuvent être consultées lors du dépôt du rapport annuel.
- Les opportunités de marché sont principalement reliées à des transactions de gré à gré qui ne sont pas rapportées dans le marché. Il serait donc impossible d'avoir une vision « parfaite » du marché, même *a posteriori*.
- Un tel exercice serait difficilement praticable et serait fastidieux, sans pour autant permettre d'en retirer de la valeur.
- Le futur ne peut pas être prévu avec exactitude lors de la prise de décision.
- L'évaluation *a posteriori* peut être envisageable lorsque certains éléments particuliers sont évalués.

---

<sup>52</sup> B-0128, pages 12 et 13, réponse 7.2.

Contrairement à Énergir, l'AHQ-ARQ est d'avis qu'une ré-optimisation *a posteriori* avec les données observées peut être bénéfique pour connaître les potentiels d'amélioration possible puis pour identifier des pistes d'amélioration.

Hydro-Québec Distribution avait formulé des réticences similaires à celle d'Énergir pour ne pas le faire, ce qui n'a pas empêché la Régie d'exiger que le distributeur mette en place un indicateur d'optimisation *a posteriori*<sup>53</sup>.

L'AHQ-ARQ prend acte que la question de tels indicateurs de performance nécessite quand même des analyses supplémentaires approfondies qui ne seront pas traitées dans le présent dossier mais plutôt en « *temps opportun* », tel qu'indiqué par Énergir en réponse à une demande de renseignement de l'AHQ-ARQ, sans toutefois spécifier d'échéance pour le faire<sup>54</sup>.

**Cependant, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'exiger le plus tôt possible un plan de travail précis sur la question de l'optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance, prévoyant notamment le cadrage des travaux (« *scoping* ») pour approbation par la Régie, une revue de la littérature et la tenue d'une séance de travail pour la présentation des résultats.**

---

<sup>53</sup> Décision D-2018-025, dossier R-4011-2017, pages 68 à 70, paragraphes 224 à 231, et pages 231 à 234, annexe 1.

<sup>54</sup> B-0128, pages 29 et 30, réponse 14.2.



## 7. Redondance à l'usine LSR

Lors du dossier tarifaire 2019-2020, Énergir a informé la Régie qu'elle avait révisé à la baisse la capacité de vaporisation garantie quotidienne de l'usine LSR en tenant compte de la philosophie de redondance dite « N+1 ». Énergir a alors expliqué qu'elle contracterait un outil d'approvisionnement de pointe afin de pallier cette réduction de capacité ferme. Pour l'année 2020-2021, Énergir a contracté une alternative de dernier recours sous la forme d'un service de pointe semblable à celui qu'elle avait contracté pour l'année 2019-2020. Ce service de pointe permet à Énergir d'avoir accès à une capacité quotidienne de 660 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> par jour pendant 5 jours<sup>55</sup>.

À l'instar de la Régie, l'AHQ-ARQ est d'avis que la baisse de 658 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup>/jour de la capacité garantie quotidienne ferme à l'usine LSR, qui découle de l'application de la philosophie de redondance N+1, comporte des enjeux de sécurité d'approvisionnement et des enjeux économiques<sup>56</sup>.

En effet, à la suite de son analyse du suivi de la redondance à l'usine LSR<sup>57</sup>, l'AHQ-ARQ est d'avis que la fiabilité d'alimentation des clients d'Énergir ne fait pas fait l'objet d'un critère approprié.

Énergir indique<sup>58</sup>

*« En effet, bien que toutes ces mesures de mitigation seraient évaluées avant d'utiliser des outils plus onéreux, et ce, en situation d'urgence, la philosophie de conception du plan d'approvisionnement s'appuie sur l'acquisition d'outils fermes pour répondre aux besoins*

---

<sup>55</sup> B-0113, pages 76 et 77.

<sup>56</sup> Décision D-2019-141, dossier R-4076-2018 Phase 2, page 56, paragraphe 244.

<sup>57</sup> B-0035.

<sup>58</sup> B-0035, pages 11 et 12.

*de la journée de pointe, afin de garantir à la clientèle une sécurité d'approvisionnement selon une méthodologie approuvée par la Régie.* » (Nous soulignons)

L'AHQ-ARQ soumet qu'en approuvant la « *méthodologie* » et la « *philosophie de conception* » mentionnées dans l'extrait précédent, la Régie acceptait les risques inhérents pouvant affecter autant la demande que l'offre, dont les risques de défaillance à l'usine LSR. Il n'apparaît donc pas approprié qu'Énergir veuille maintenant se protéger contre un risque additionnel, soit celui de l'usine LSR.

L'AHQ-ARQ constate que :

- La « *philosophie de conception* » proposée par Énergir est purement déterministe et ne considère pas la probabilité ni l'ampleur des risques de ne pas rencontrer les besoins de ses clients.
- Cette philosophie accepte intrinsèquement un risque d'une fois en 30 ans que la demande soit supérieure à l'offre dite « *ferme* »<sup>59</sup>.
- Cette philosophie accepte aussi un risque de défaillance non nul des outils de l'offre dits « *fermes* » sans qu'Énergir n'ait quantifié ce risque dans sa preuve<sup>60</sup> :

*« Les outils qui sont ordonnancés dans le plan d'approvisionnement doivent être fermes et avoir un très faible risque de défaillance. »* (Nous soulignons)

- La « *philosophie de conception* » déterministe d'Énergie ne compte aucunement sur les mesures de mitigation possibles comme l'interruption de quelques clients industriels en service continu à haute consommation, la prolongation de l'utilisation de l'usine LSR à capacité réduite, l'utilisation

---

<sup>59</sup> B-0035, pages 9 et 10, section 2.5.

<sup>60</sup> B-0035, page 14, lignes 18 et 19.

du « *line pack* » (si disponible), l'achat de capacité de transport sur le marché secondaire (si disponible), la génération d'un déséquilibre chez TCPL (si celle-ci n'a pas interrompu les livraisons) et d'autres outils plus onéreux<sup>61</sup>.

L'AHQ-ARQ est d'avis qu'Énergir ne doit pas se protéger contre le risque de défaillance de chaque composante de l'offre prise séparément mais plutôt contre le risque de défaillance de l'ensemble des éléments de l'offre et de la demande.

Nous sommes d'avis qu'avant de se protéger contre un risque supplémentaire, soit les risques de défaillance de l'usine LSR, Énergir doit proposer un critère de fiabilité probabiliste et d'en démontrer le respect en tenant compte des mesures de mitigation possibles comme le font les entreprises d'électricité<sup>62</sup>.

**Par conséquent, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander à Énergir, avant de se protéger contre un risque supplémentaire, soit les risques de défaillance de l'usine LSR, de proposer un critère de fiabilité probabiliste et d'en démontrer le respect en tenant compte des mesures de mitigation possibles comme le font notamment les entreprises d'électricité.**

**D'ici là, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne pas reconnaître les coûts du service de pointe contracté par Énergir pour l'année 2020-2021 visant à accéder à une capacité quotidienne de 660 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> par jour pendant 5 jours.**

---

<sup>61</sup> B-0035, pages 11 et 12.

<sup>62</sup> Voir notamment R-4110-2019, B-0009, pages 23 à 33, section 4.

## 8. Conclusion

L'AHQ-ARQ demande à la Régie de donner effet à l'ensemble des propositions présentées dans le cadre du présent mémoire :

1. L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander à Énergir de présenter, à l'avenir, des scénarios favorable et défavorable dont les valeurs de l'année en cours soient différentes du scénario de base tant que l'année en cours n'est pas terminée.
2. L'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander à Énergir de mettre à jour les prévisions des scénarios A et B (et d'autres au besoin) en vue de l'audience débutant le 31 août prochain.

De plus, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de lui demander également une prévision sur la période couverte par le Plan à partir des informations les plus à jour dont disposera Énergir au début de l'audience débutant le 31 août prochain en termes d'hypothèses sur la pandémie et d'hypothèses économiques.

3. L'AHQ-ARQ recommande à la Régie, puisqu'Énergir n'entend pas mettre à jour son dossier tarifaire malgré des changements le rendant caduc, de simplement lui demander de ne pas procéder à une hausse tarifaire pour l'année 2020-2021.

De plus, l'AHQ-ARQ prend acte des mesures disponibles pour permettre à Énergir de limiter les hausses tarifaires au cours des exercices subséquents et ce, de manière à éviter les impacts tarifaires importants.

4. Étant donné qu'Énergir n'a pas démontré le besoin d'acquérir une capacité de transport pour les mois de décembre 2020 et de mars 2021, l'AHQ-ARQ est d'avis que les scénarios 1 et 2 de l'analyse de rentabilité quant à la structure d'approvisionnement qui a été définie pour la première année du Plan sont trop pessimistes.
5. Étant donné l'absence de démonstrations suffisantes, l'AHQ-ARQ est d'avis que les modalités du scénario 3 de l'analyse de rentabilité quant à la structure d'approvisionnement qui a été définie pour la première année du Plan ne sont pas suffisamment justifiées.
6. Pour les motifs évoqués dans la section 3.1, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne pas approuver l'analyse de rentabilité quant à la structure d'approvisionnement qui a été définie pour la première année du Plan.
7. L'AHQ-ARQ est d'avis que, dans le contexte actuel, Énergir doit lever l'option qu'elle a contractée sur un service de pointe de  $1\,074\,10^3\text{m}^3/\text{jour}$  pour l'année 2020-2021 avant la date limite pour le faire, à défaut de quoi l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne pas en reconnaître les coûts.
8. L'AHQ-ARQ prend acte qu'Énergir procédera à l'automne 2020 à une révision du Plan qui pourrait potentiellement impacter les besoins en transport ce qui, de l'avis de l'AHQ-ARQ, devrait aider au maintien des tarifs pour l'année 2020-2021 tel qu'elle le recommande à la section 2.3.
9. L'AHQ-ARQ prend acte qu'Énergir procédera en août 2020 à une mise à jour de la formule paramétrique ce qui, de l'avis de l'AHQ-ARQ, devrait aider au maintien des tarifs pour l'année 2020-2021 tel qu'elle le recommande à la section 2.3.

10. L'AHQ-ARQ recommande à la Régie d'exiger le plus tôt possible un plan de travail précis sur la question de l'optimisation des décisions prises par Énergir et sa démonstration par des indicateurs de performance, prévoyant notamment le cadrage des travaux (« *scoping* ») pour approbation par la Régie, une revue de la littérature et la tenue d'une séance de travail pour la présentation des résultats.
11. Par conséquent, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de demander à Énergir, avant de se protéger contre un risque supplémentaire, soit les risques de défaillance de l'usine LSR, de proposer un critère de fiabilité probabiliste et d'en démontrer le respect en tenant compte des mesures de mitigation possibles comme le font les entreprises d'électricité.

D'ici là, l'AHQ-ARQ recommande à la Régie de ne pas reconnaître les coûts du service de pointe contracté par Énergir pour l'année 2020-2021 visant à accéder à une capacité quotidienne de 660 10<sup>3</sup>m<sup>3</sup> par jour pendant 5 jours.